AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C5416
FR0000073793-FS1435

14 décembre 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

DEVOTEAM

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 décembre 2020, la société Allianz SE (Koeniginstrasse 28, Munich, Allemagne) a déclaré avoir franchi en baisse, le 10 décembre 2020, indirectement par l'intermédiaire des sociétés Allianz IARD et Allianz Life Luxembourg qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société DEVOTEAM et ne plus détenir indirectement aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte de l'apport à l'offre publique visant les actions DEVOTEAM initiée par la société Castillon[1].

À cette occasion, la société Allianz IARD a déclaré avoir franchi en baisse les mêmes seuils.

[1] Cf. notamment D&I 220C3566 du 11 septembre 2020 et D&I 220C4300 du 13 octobre 2020.